LIVRET D'EXPOSITION

Papiers de vert

EXPOSITION

Une histoire de l'environnement et de sa protection dans le Loiret

CATALOGUE

De toutes les especes d'Arbres fruitiers, de haute, demi & basse Tige, des Arbres & Arbrisseaux d'ornement; des Arbustes & autres Plantes; des Oignons & Graines de Fleurs, Graines Potageres & Graines de Fourrage qui se trouvent dans les Pépinieres & Jardins ur Jacques Bruzeau, à Orléans.

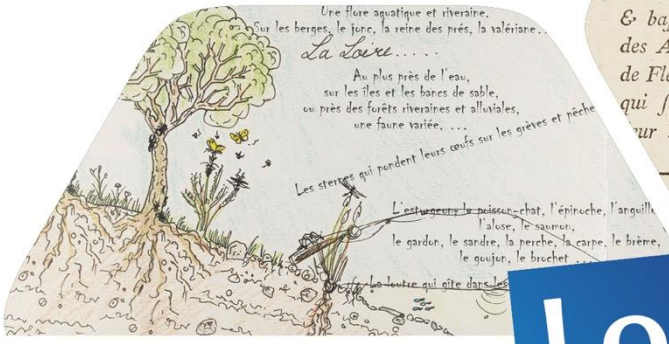

Loiret votre Département

ARCHIVES-LOIRET.FR

LOIRET.FR

Introduction

Une exposition itinérante du service éducatif des Archives départementales, accompagnée de documents originaux

L'exposition itinérante sur panneaux, intitulée « Papiers de vert. Une histoire de l'environnement dans le Loiret », est la dernière production du service éducatif des Archives départementales du Loiret. Présentée du 20 septembre au 19 décembre 2025 au Pavillon Culture, elle est accompagnée de documents d'archives originaux, qui appuient ou complètent le propos développé sur les panneaux.

Le service éducatif, qui fonctionne en partenariat avec l'Éducation nationale, a pour rôle de faciliter aux enseignants et aux élèves l'accès aux innombrables documents d'archives mis à la disposition du public par les Archives départementales. Un professeur chargé de mission, avec l'appui d'un archiviste, élabore des outils pédagogiques qui apportent un éclairage local sur les thèmes des programmes scolaires. Il fait ainsi connaître les documents sur lesquels s'appuient la recherche historique et contribue à développer l'esprit critique des élèves. Il vise aussi à faciliter l'appropriation de leur patrimoine par tous les Loirétains.

L'exposition imprimée sur panneaux peut être empruntée gratuitement par tout établissement, association ou organisme disposant d'un lieu adapté.

Les archives de l'environnement

L'abondance des dossiers conservés aux Archives départementales du Loiret, relatifs à des questions liées à l'environnement, dissuade de chercher une quelconque exhaustivité dans le traitement de ce thème, particulièrement dans l'espace contraint d'une exposition. Cependant, les aspects de l'histoire de l'environnement sélectionnés ici suffisent à évoquer la masse de documents dont le chercheur ou le curieux dispose pour faire avancer la connaissance du sujet, qui constitue toujours un enjeu très actuel.

Les activités humaines ont toujours eu des implications sur l'environnement depuis l'invention de l'agriculture au Néolithique, mais c'est à la fin du XXe siècle que les pouvoirs publics se sont véritablement emparés de la question de leur impact.

En Europe, les années soixante marquent un tournant avec la création d'un premier comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles, en 1962. L'organisation d'une année européenne de la conservation de la nature en 1970 a contribué à sensibiliser l'ensemble des pays de l'Union.

En France, la loi de 1930 sur la réorganisation de la protection des sites et des paysages est fondamentale. Elle complète la loi sur les monuments historiques en abordant la nature du point de vue de ses intérêts historique, scientifique, artistique, pittoresque ou légendaire. C'est en 1971,

avec la création du ministère de l'Environnement, que des politiques visant directement à la protection et à la sauvegarde de l'environnement ont été impulsées.

Au niveau national, les services de l'État déjà en place s'enrichissent de nouvelles compétences. Pour n'en citer que quelques-uns : les directions régionales et départementales de l'équipement (dont le service de la Loire et des canaux), de l'action sanitaire, de l'agriculture (dont le service des eaux et forêts) de l'industrie et de la recherche (voir l'inventaire de la DRIRE, mis à disposition au début de l'exposition, qui présente un large éventail de missions liées à l'environnement et sa protection).

À un niveau plus local, la mission régionale, qui travaille sous l'autorité de la préfecture du Loiret et de Région, crée assez tôt des services d'études afin d'aborder la question complexe de la Loire, comme l'organisation d'études d'aménagement de la Loire Moyenne (ORÉALM) de 1968 à 1973, puis, l'organisme d'études d'aménagement de la région Centre (ORÉAC) de 1973 à 1983. À eux seuls, ces deux fonds totalisent 21,30 mètres linéaires de dossiers, 455 plans et 12 bobines de film et bandes sonores ! D'autres sources importantes d'archives émanant d'administrations de l'État ont été versées récemment, comme celles de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), ouvrant ainsi de nouvelles perspectives à la recherche.

Cette exposition met aussi en lumière les archives anciennes des communes, le fonds de la bibliothèque et quelques fonds d'archives d'origine privée.

Les dossiers présentés

Sont ainsi présentés quelques dossiers emblématiques de la fin du XXe siècle : la lutte contre les inondations et la question des barrages ; l'aménagement des rives de Loire et des îles et l'exploitation des sables et granulats ; la pollution des nappes phréatiques de Beauce ; la question de certains animaux dits « nuisibles » ou encore un thème moins spécifique à la région, celui de la pollution de rivière.

On y voit intervenir de nombreux organismes, publics et privés, soit naturellement en raison de leurs fonctions, soit sollicités pour leur expertise lors des confrontations de points de vue ou la résolution de conflits d'usage. Les solutions élaborées témoignent de l'état des connaissances mais aussi de l'état d'esprit des populations de l'époque et nous permettent ainsi de mieux percevoir le chemin parcouru depuis la fin des Trente Glorieuses.

Panneau introductif

1. **Confluence du Loiret et de la Loire à la pointe de Courpain** (Réserve de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin), 5 novembre 1996.
   (Archives départementales du Loiret, CLVUE 29985)

2. **Échelle de crues à Châteauneuf-sur-Loire**, 12 novembre 1992.
   (Archives départementales du Loiret, CLVUE 24778 et 24779)

   Les cotes des crues sont gravées sur les murs des maisons situées sur la rampe du quai haut. Les crues atteignaient le niveau d'environ 60 cm au-dessus des voitures stationnées sur le quai.

3. **Forêt d'Orléans**, cliché Franck Meunier, 2007.

Panneau 1 : pays et paysages du Loiret

Milieux naturels auxquels l'homme se confronte, qu'il transforme, étudie ou protège, les paysages constituent l'identité du Loiret

4. **« 3 Vallées en Pithiverais : l'Œuf, la Rimarde, l'Essonne. Un milieu naturel à mieux connaître et à préserver »**, carte de sensibilité des sites et du milieu biologique, février 1983.
(Archives départementales du Loiret, 1235 W 370)

En 1982 le ministère de l'Environnement a lancé l'inventaire des ZNIEFF[1] (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) afin d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, les secteurs de fort intérêt écologique.

[1] L'inventaire des ZNIEFF a été lancé en 1982 afin d'identifier et décrire, sur l'ensemble du territoire national, les secteurs de plus grand intérêt écologique. La base de données, élaborée alors, est toujours actualisée. Elle constitue, aujourd'hui, un des éléments majeurs de la politique de conservation de la nature, à la fois en tant que socle de connaissance et comme outil d'aide à la décision. Elle doit être consultée dans le cadre de projets d'aménagements.

Cette carte au 1/25000e présente la synthèse des études menées pour un projet de protection des 3 vallées : une **étude paysagère** menée par la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement, une **étude forestière** menée par la direction départementale de l'agriculture (service régional d'aménagement forestier) et une **étude écologique** menée par l'institut d'écologie appliquée d'Orléans, de la même direction.

En 2007, plutôt que les vallées, c'est une grande partie des coteaux de la Rimarde et de l'Essonne qui a été répertoriée comme ZNIEFF. La fiche de description qualifie ces coteaux comme « la limite géomorphologique entre la Beauce et le Gâtinais » et l'« un des espaces les plus intéressants du Loiret sur le plan biologique, écologique et géologique ».

5. **Vue aérienne de la vallée de La Rimarde, à la hauteur de Yèvre-la-Ville**, 13 octobre 1995. (Archives départementales du Loiret, CLVUE 27125)

6. **Paysage de Beauce à Sougy, vue aérienne depuis le centre bourg vers le nord-est,** septembre 1987.
(Archives départementales du Loiret, CLVUE 22455)

Au premier plan, le bourg avec ses habitations aux volumes harmonieux groupées autour du clocher, se prolonge par les jardins potagers. Au-delà, le paysage d'*openfield*, caractéristique des riches terres de la Beauce, semble s'étendre à l'infini.

Ce territoire essentiellement agricole est aussi une zone de passage pour les voies routières et ferroviaires, ou encore, comme on le distingue à l'horizon, le réseau électrique.

Avec trois autres communes du Loiret — Villeneuve-sur-Conie, Patay et Rouvray-Sainte-Croix — la commune de Sougy est incluse dans la zone Natura 2000[2] « Beauce et Vallée de la Conie » localisée principalement en Eure-et-Loir.

Cette zone est intimement liée à la nappe phréatique de Beauce, une des plus grandes de France. L'eau circule dans le sous-sol composé de roches calcaires, qu'elle dissout de façon irrégulière (calcaire karstique). Dans le bassin de la Conie, la nappe affleure et favorise les marécages. Dans le Loiret, son affluent, la Retrève, est surnommé « la rivière fantôme » en raison de son parcours partiellement souterrain, qui réapparaît en surface lors de forts évènements pluvieux. Dans le cas de pluies exceptionnelles, les gouffres des calcaires de Beauce peuvent encore absorber l'excès d'eau, mais s'ils ne sont pas entretenus, les crues traversent villages, champs et routes, comme en juin 2016.

[2] Ce réseau est au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne. Il a été mis en place en application de la directive Oiseaux (1979) et de la directive Habitats (1992), et consiste en un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté et la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qui les abritent. L'objectif de ce réseau est double : préserver la biodiversité tout en tenant compte de la valorisation des territoires.

7. **Paysage de Sologne à Coullons, vue aérienne,** 24 juillet 1996.
(Archives départementales du Loiret, CLVUE 29373)

La Sologne est à l'origine un affaissement du plateau de Beauce, une cuvette traversée par la Loire qui y a lentement déposé les sédiments provenant du Massif central. Les défrichements pratiqués à partir du Moyen Âge l'ont transformée en marécage, qu'il a fallu drainer en créant une multitude d'étangs. Les aménagements opérés au XIXe siècle ont repeuplé la forêt à l'aide de résineux. La Sologne est actuellement caractérisée par une mosaïque créée par des **milieux ouverts** (prairies, landes), des **milieux humides** (marais, étangs, cours d'eau) et des **milieux forestiers**. L'équilibre des différents écosystèmes est menacé par l'abandon de la gestion traditionnelle des espaces (agriculture extensive, pisciculture), souvent au bénéfice de la chasse, entraînant un reboisement important qui uniformise le paysage.

En 2009, la Sologne est désignée zone spéciale de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000, qui soutient une gestion respectueuse de la biodiversité. Par ailleurs, sur le territoire de la commune de Coullons, la vallée de l'Aquiaulne (la Quiaulne) présente des caractéristiques botaniques qui lui valent de figurer depuis 2007 sur l'inventaire des zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

8. **Coteau de Loire à Ousson-sur-Loire, vue aérienne,** octobre 1970.
(Archives départementales du Loiret, CLVUE 5975)

Le village d'Ousson-sur-Loire a conservé le vignoble qui caractérisait autrefois les coteaux de Loire. De ses anciennes activités portuaires témoigne encore une cale à double pente[3]. Comme l'ensemble des communes du Val de Loire situées sur le territoire du département du Loiret, il est compris dans le périmètre de la zone de protection spéciale Natura 2000 : « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire ». Cet endroit du Val, entre Berry et Puisaye, est caractérisé par un cours d'eau « en tresse », avec de nombreux chenaux et des îles végétalisées, lui aussi, inscrit à l'inventaire des ZNIEFF.

[3] Cales et rampes servent à établir une communication entre les levées ou les voies longeant le fleuve, situées en hauteur, et les aménagements portuaires. Elles permettent, notamment, le chargement et déchargement des bateaux. Contrairement aux cales, les rampes ne donnent pas accès à l'eau.

Panneau 2 : un environnement aménagé

Futaies ou taillis sous futaie ? Tensions autour de l'aménagement de la forêt d'Orléans

Les forestiers pratiquent l'aménagement depuis des siècles, s'attachant à préserver le gibier, à améliorer la croissance des arbres à en développer les revenus.

Longtemps, leurs préconisations se sont heurtées aux droits d'usage, particulièrement nombreux dans la forêt d'Orléans. Octroyés depuis le Moyen Âge aux riverains des forêts par les propriétaires, ils leur accordaient une large part de l'exploitation de ses richesses naturelles. Ces usages trop nombreux, liés au ramassage et à l'utilisation du bois, au pâturage des animaux ou à l'extraction de matériaux (feuilles, bruyères etc.), aboutirent à un grand appauvrissement de la forêt qui culmina à l'époque révolutionnaire.

Le XIXe siècle a vu la révision de ces droits et la reconstitution des massifs forestiers, les ingénieurs des eaux et forêts préconisant le développement de la futaie au détriment du taillis sous futaie[4] (TSF). Cependant cet aménagement, organisé nécessairement en fonction du temps long de la croissance des arbres, s'opposait aux usages économiques des taillis par les riverains, au rendement plus immédiat, tels que la coupe par les bucherons, la production de bois de chauffage ou la nourriture et l'entretien du bétail.

Les deux documents présentés témoignent de ces conflits : les élus des communes riveraines de la forêt d'Orléans multiplient les réclamations et pétitions adressées au préfet, dans le but de faire réviser l'aménagement de la forêt. Par leurs arguments économiques et sociaux, ils mobilisent le conseil général — devenu conseil départemental — et finissent par obtenir gain de cause au ministère. Ce n'est que 56 ans plus tard, les usages économiques de la forêt ayant changé, qu'une nouvelle révision de cet aménagement est prescrite, en faveur, cette fois-ci, de la futaie. L'inspecteur des forêts s'en réjouit, non sans exprimer son désappointement face au temps perdu pour la régénération de la forêt.

Aujourd'hui les aménagements forestiers visent trois objectifs : répondre aux besoins en bois de la société, tout en préservant l'environnement et en accueillant le public.

9. **Rapport de l'inspecteur des forêts, chef du service des aménagements, en réponse à un vœu du Conseil général relatif à un nouvel aménagement de la forêt d'Orléans,** 21 juin 1887.
   (Archives départementales du Loiret, 199 W 45394a)

10. **Rapport du conservateur des eaux et forêts, concernant une révision d'aménagement de la forêt domaniale d'Orléans,** 26 janvier 1945.
    (Archives départementales du Loiret, 199 W 45394a)

---

[4] La futaie est composée d'arbres dont le fût unique est très haut et relativement lisse. Elle est issue de l'action de l'homme (semis) et produit un bois de grande qualité. Le taillis sous futaie se développe sous les grands arbres des futaies. Il est composé d'arbres à tiges multiples, poussant naturellement sur des souches ou issus de l'action humaine. Il est taillé plus fréquemment que la futaie. Privilégié sous Louis XIV, il permettait un usage intensif de la forêt en produisant à la fois beaucoup de bois de petite taille, dont l'usage était omniprésent dans la vie quotidienne de la population, et des fûts plus élancés, propices à la construction, notamment la construction navale.

Îles et rives de Loire au cœur d'intérêts contradictoires

À la suite d'une intervention du député-maire de Tours alertant les parlementaires sur la nécessité de protéger les îles et rives de la Loire, le ministre de l'Équipement demande qu'il soit procédé à leur recensement et leur cartographie et confie l'étude au service régional de l'équipement en janvier 1973. De nombreux travaux et études se sont échelonnés de 1973 à 1976, mettant en exergue la pression qu'elles subissaient et les intérêts contradictoires dont elles étaient l'objet.

Elles abritent une flore et une faune originales, qui doivent être préservées malgré les besoins des activités touristiques. Éléments essentiels de la qualité des paysages ligériens, elles sont aussi une réserve de matériaux indispensables pour la construction. Liées à l'activité du fleuve, les îles ne peuvent pas, cependant, se développer sans contrainte sous peine d'augmenter les risques d'inondations.

Afin de concilier ces impératifs, trois options ont été définies par les services de l'équipement : les îles seront préservées, reprofilées ou arasées. Une réunion rassemblant les divers spécialistes (administrations, exploitants de matériaux de construction, universitaires et associations) permet une prise de décision consensuelle.

11. **« Îles et rives de la Loire moyenne »,** étude parue dans la revue *Notes sur l'aménagement présentées par l'OREAC région Centre* (Organisation régionale d'études d'aménagement), janvier 1976.
(Archives départementales du Loiret, 1247 W 33)

12. **« La faune vertébrée des îles et rives de la Loire dans la Région Centre »**, étude réalisée par la Société d'études et de protection de la nature du Loir-et-Cher, pour le compte du Service régional de l'équipement de la région Centre, avril 1974.
(Archives départementales du Loiret, 1247 W 33)

    L'étude conclut par la proposition de création d'une réserve naturelle sur l'île de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

13. **« Îles et rives de Loire moyenne »,** étude menée par la cellule aménagement et urbanisme du service régional de l'équipement, août 1974.
(Archives départementales du Loiret, 1247 W 33)

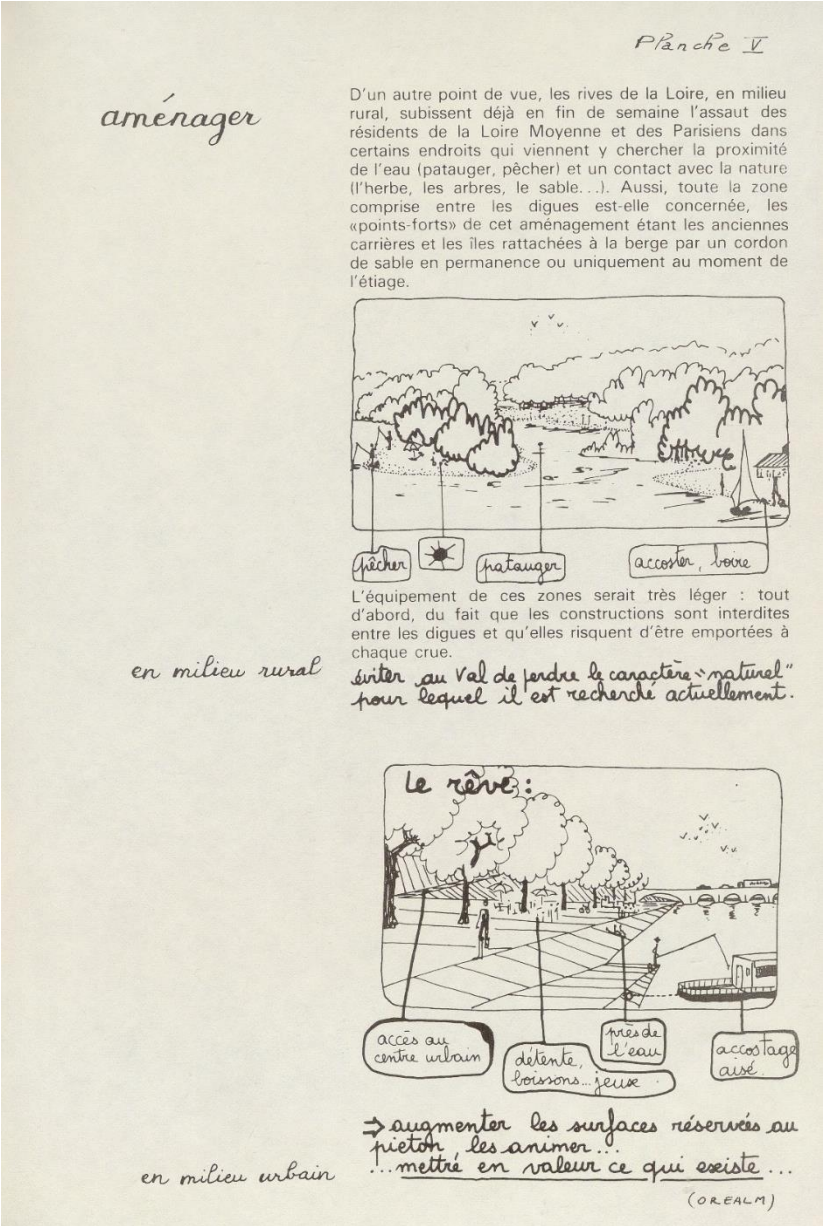

Planche V

aménager

D'un autre point de vue, les rives de la Loire, en milieu rural, subissent déjà en fin de semaine l'assaut des résidents de la Loire Moyenne et des Parisiens dans certains endroits qui viennent y chercher la proximité de l'eau (patauger, pêcher) et un contact avec la nature (l'herbe, les arbres, le sable...). Aussi, toute la zone comprise entre les digues est-elle concernée, les «points-forts» de cet aménagement étant les anciennes carrières et les îles rattachées à la berge par un cordon de sable en permanence ou uniquement au moment de l'étiage.

L'équipement de ces zones serait très léger : tout d'abord, du fait que les constructions sont interdites entre les digues et qu'elles risquent d'être emportées à chaque crue.

en milieu rural

éviter au Val de perdre le caractère "naturel" pour lequel il est recherché actuellement.

Le rêve :

⇒ augmenter les surfaces réservées au piéton les animer...
...mettre en valeur ce qui existe...

en milieu urbain

(OREALM)

14. **Compte-rendu de la réunion destinée à arbitrer les conflits et prendre les décisions en faveur, ou non, des extractions de sable, de la protection des îles, de leur arasement etc.,** 23 juin 1975.
(Archives départementales du Loiret, 1247 W 33)

La réunion se conclut par l'accord sur chaque décision des différentes parties en présence, leur engagement à les respecter, la nécessité de continuer la consultation avec les spécialistes de l'environnement, la promesse des exploitants de mettre tout en œuvre pour rendre leurs extractions de matériaux plus propres et moins bruyantes et la demande de diffusion d'une brochure de sensibilisation à destination des maires et de la population (cf. document n°11).

Panneau 3 : prélever des ressources

15. **Pêche de saumon en Loire à Châteauneuf-sur-Loire,** mars 1962.
(Archives départementales du Loiret, CLVUE 9347)

Jusqu'à ce qu'elle soit interdite, en 1994, la pêche au saumon s'est pratiquée en Loire à l'aide d'un filet, pouvant faire jusqu'à 100 m de long, tendu dans la partie la plus profonde du fleuve. Ce barrage orientait le saumon vers un filet carré, le carrelet, dans lequel le poisson sautait. Un système de fils avertissait alors le pêcheur de sa présence. Il devait instantanément débloquer un treuil pour soulever le filet hors de l'eau.

Panneau 4 : économie de production et environnement

16. **« Description et objectifs de production de la forêt domaniale d'Orléans »,** rapport du chef de service de l'inspection d'Orléans, direction régionale des eaux et forêts, 8 septembre 1957.
(Archives départementales du Loiret, 199 W 45394a)

17. **« État des pêches des étangs dépendants du canal d'Orléans depuis et compris l'an 14e et années suivantes », rédigé à Lorris par le principal conducteur des travaux du canal,** le 31 décembre 1805 (10 nivôse an 14).
(Archives départementales du Loiret, 3 S 65290)

    Le document rend compte des différentes opérations liées à la gestion des étangs. Il indique le nombre et les espèces de poissons pêchés ainsi que leur destination : consommation, empoissonnement d'autres étangs ou distribution aux gardes et aux pêcheurs pour leur consommation personnelle. On note que les feuilles sont « comptabilisées » et transportées d'une étendue d'eau à l'autre en préparation à l'empoissonnement. L'étang de Brindamour a ainsi reçu « 60 milliers de feuilles provenant de l'étang des Liesses » avant de recevoir « 900 tanches provenant de l'étang du Crot aux Sablons ».

18. **Ateliers de la faïencerie de Gien, décoration sur émail,** février 1975.
(Archives départementales du Loiret, CLVUE 11227)

    Le site de l'ancien couvent des Minimes de Gien conjugue de nombreux avantages en 1821, lors de la création de la faïencerie par l'anglais Thomas Hulm : une bonne emprise au sol, la proximité du bois de la forêt d'Orléans pour le chauffage des fours, la présence d'argile, de cailloux siliceux de Loire et celle des voies navigables de la Loire et du canal de Briare pour faciliter à la fois l'approvisionnement en matières premières et l'écoulement de la production.

Au XXe siècle, des infrastructures en constante progression

19. **Vue de la coopérative laitière de Bonny-sur-Loire,** carte postale, [années 1898-1940].
(Archives départementales du Loiret, 11 Fi 10694)

20. **« La petite fermière. 40% de matière grasse. Fabriqué dans le Loiret »,** étiquette de boîte de fromage, s.d.
(Archives départementales du Loiret, 5 FI 919)

21. **Rapport du directeur des services agricoles au préfet du Loiret au sujet d'une demande de prêt à long terme de la laiterie coopérative de Bonny-sur-Loire,** 8 septembre 1932.
(Archives départementales du Loiret, 188 W 39895)

Pour sa création, la coopérative de Bonny-sur-Loire a constitué un dossier de demande de prêt qui amène le directeur des services agricoles du Loiret à effectuer une visite du site et à se faire détailler les constructions envisagées. La coopérative prévoit de ramasser le lait dans les fermes, de l'acheminer, de le stocker, de le pasteuriser ou le stériliser, de l'embouteiller ou de le transformer en fromage. Dès sa construction, elle envisage un embranchement la reliant à la gare, pour lequel 70 000 francs sont demandés.

Il faut, de même, prévoir le raccordement au réseau électrique, ainsi que l'écoulement des eaux usées. Ce dernier est initialement prévu dans la rivière de la Cheuille, dont le débit s'avère cependant trop faible. Le service du génie rural propose alors une évacuation vers la Loire au moyen d'une conduite en fonte. Consultés, le service de la Navigation de la Loire à Nevers et le service des eaux et forêts donnent leur agrément pour cette solution qui ne gêne ni la navigation, ni la conservation du poisson ou les intérêts de la pisciculture. Avec l'augmentation de la production, c'est finalement une station d'épuration qui sera construite au début des années cinquante.

22. **Usine électrique de Chaingy, station de moyenne tension,** 26 juin 2001.
(Archives départementales du Loiret, CLVUE 33571)

En 1910, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans envisage d'abandonner partiellement l'usage du charbon sur la ligne entre Paris et Orléans, au profit de l'électricité. De son côté, le ministère des Travaux publics organise un réseau national de transmission de l'énergie électrique, rendu économiquement intéressant par l'emploi des hautes tensions. La perspective d'alimenter la ligne de train de la Compagnie oriente le choix du tracé de l'une des importantes artères de ce réseau, reliant les chutes du Massif central, le centre de la France et Paris. Il passera à l'ouest d'Orléans par Chaingy, où un poste de transformation électrique est installé en 1924, repris ensuite par EDF et agrandi en 1978.

En 2024, le gestionnaire du réseau de transport électrique RTE lance une étude sur le remplacement des anciennes lignes à 225 000 volts remontant à 1936 par une nouvelle ligne entre Chaingy et Dambron (Eure-et-Loir) doublant les capacités de transit d'électricité sur cet axe.

Panneau 5 : la surexploitation des ressources et ses conséquences

23. **Rassemblement national de jeunes maraîchers à Orléans,** 16-18 février 1978.
(Archives départementales du Loiret, 485 J 35)

Le maraîchage est une activité traditionnelle des bords de Loire. Des années cinquante aux années quatre-vingt, l'activité de l'Union syndicale maraîchère de la région d'Orléans (USMRO) reflète les multiples défis auxquels est alors confrontée la profession : amélioration de la qualité, rendement et commercialisation de la production, développement de la formation, poids de la fiscalité, nécessité de développer les exploitations et de faire face aux pressions foncières, à la hausse du combustible, aux aléas climatiques, au coût de la main d'œuvre et à la concurrence. S'adressant plus particulièrement aux jeunes, le syndicat organise des journées destinées à les aider à « s'armer » au mieux, aussi bien sur le plan de la formation que de l'économie.

La lecture du livret imprimé à cette occasion permet de se faire une bonne idée de la situation des « cultures légumières et maraîchères et leur environnement dans le département du Loiret ». Par ailleurs, les nombreuses publicités pour des machines, outils et intrants témoignent de l'impact économique de la modernisation de la profession. Le lecteur d'aujourd'hui ne peut que constater qu'un grand nombre de ces derniers, engrais ou pesticides, ont été depuis retirés de la vente en raison de leur impact délétère sur l'environnement et sur la santé des maraîchers.

Artificialisation des sols.

24. **Planche de quelques photographies de terrains à urbaniser ou récemment urbanisés.**
(Archives départementales du Loiret,
CLVUE 13319, Saint-Martin-d'Abbat, site avant lotissement du « Clos de l'Aubépin » mars 1979 ;
CLVUE 13310, La Cour Marigny, emplacement du futur lotissement « Les Turins », mars 1979 ;
CLVUE 13305, Pannes, site avant lotissement, mars 1979 ;
CLVUE 13316, Orléans, Faubourg Saint-Vincent, site avant lotissement, mars 1979 ;
CLVUE 13311 Saint-Jean-de-La-Ruelle, emplacement du futur lotissement « Les petits Osiers », mars 1979 ;
CLVUE 19786, Darvoy, lieu-dit Chaudy, site avant lotissement, mars 1984 ;
CLVUE 22461, Epieds-en-Beauce, lotissement, septembre 1987 ;
CLVUE 22712, Ingré, lotissement, juin 1988 ;
CLVUE 34402, Ardon, lotissement, juillet 2001.

À la fin des années 1970, le laboratoire photographique des Archives du Loiret, en accord avec le service de l'équipement, entreprend une série de reportages. L'objectif est de « photographier les sites de projets de lotissements afin d'enregistrer les changements d'aspects des localités constituant un des phénomènes les plus importants de l'époque contemporaine même s'ils ne sont jamais heureux » (rapport du directeur des Archives en 1978). Entre 1978 et 1985, ce ne sont pas moins de 328 sites qui sont ainsi photographiés.

Aujourd'hui, ces clichés, ainsi que de nombreuses vues aériennes, documentent le grignotage de l'espace rural et péri-urbain entraîné par ce type de construction. Pour chaque champ loti, en effet, il faut aussi compter avec la construction de nouvelles voies, l'extension de réseaux d'assainissements ou d'électricité, voire ensuite l'implantation de centres commerciaux ou encore d'établissements sportifs…

En France, avec 20 000 à 30 000 hectares de terrains consacrés chaque année à de nouvelles constructions ou infrastructures, l'artificialisation des sols augmente presque 4 fois plus vite que la population. La qualité de vie des citoyens et de l'environnement en sont directement affectés.

Panneau 6 : l'environnement face à la pollution

25. **Décharge sauvage à Sandillon,** juin 1971.
(Archives départementales du Loiret, CLVUE 6228)

Le spectacle de carcasses de voitures abandonnées dans des décharges sauvages était malheureusement fréquent à la fin du XXe siècle, occasionnant une pollution importante, non seulement visuelle mais chimique. Depuis 2003, l'élimination de véhicules hors d'usage est particulièrement encadrée par la loi, ce qui a considérablement réduit le phénomène.

Bien que moins nombreux aujourd'hui, les dépôts illégaux de déchets restent une question prioritaire pour le gouvernement. Si la pollution des sols, de l'air et des cours d'eau qu'ils occasionnent était déjà évidente, la prise de conscience du caractère global de ces dégradations s'est accrue en constatant leurs effets sur les nappes phréatiques et par voie de conséquence, sur les mers et les océans.

Nappe phréatique de Beauce

Dès 1970, les études menées par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour l'agence de l'Eau Loire-Bretagne ont mis en évidence l'état de pollution par les nitrates des nappes phréatiques de Beauce, et de surcroît le fait que cette pollution était amenée à augmenter. La question de son origine a occasionné de nombreuses études qui ont permis d'affiner ou d'abandonner certaines hypothèses, comme celle, par exemple, de défrichements vieux de plusieurs siècles. Les quelques extraits d'études ou de publications présentés ici évoquent la complexité du phénomène : y entrent en jeu, par exemple, l'utilisation intensive d'engrais et la pollution urbaine diffuse, telle que l'emploi de détergents ou les rejets humains.

26. **Recherches sur l'origine des nitrates des nappes de Beauce, menée par le BRGM à la demande de la chambre régionale d'agriculture du Centre, de l'agence financière de bassin Seine-Normandie et du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat,** 1975-1978.
(Archives départementales du Loiret, 1247 W 892)

27. **« Origine des nitrates dans les eaux de la nappe de Beauce »,** février 1978.
(Archives départementales du Loiret, 1247 W 892)

    Une double étude, chimique et radiochimique (azote et tritium), permet de mieux dater la pollution et de déterminer ainsi quand elle est due à l'utilisation intensive d'engrais. La durée de demi-vie du tritium étant d'une dizaine d'années, sa présence notable dans l'environnement est nécessairement récente : produite par les explosions thermonucléaires des essais de la bombe H, après 1953, elle est encore perceptible en 1978.

28. **« Nitrates et nappes de Beauce dans le département du Loiret »,** étude réalisée par l'agence de bassin Loire-Bretagne à partir d'analyses fournies par la DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) du Loiret, introduction et conclusion, décembre 1984.
(Archives départementales du Loiret, Br 16534)

29. ***Les agences de l'eau*, numéro de la revue consacré aux nitrates dans les nappes souterraines,** mars 1988.
(Archives départementales du Loiret, Br 16629)

Panneau 7 : le Loiret face aux variations climatiques

30. **Observations météorologiques du service spécial de la Loire, placé sous l'autorité des Ponts-et-Chaussées,** août 1849.
(Archives départementales du Loiret, 1 S 39468)

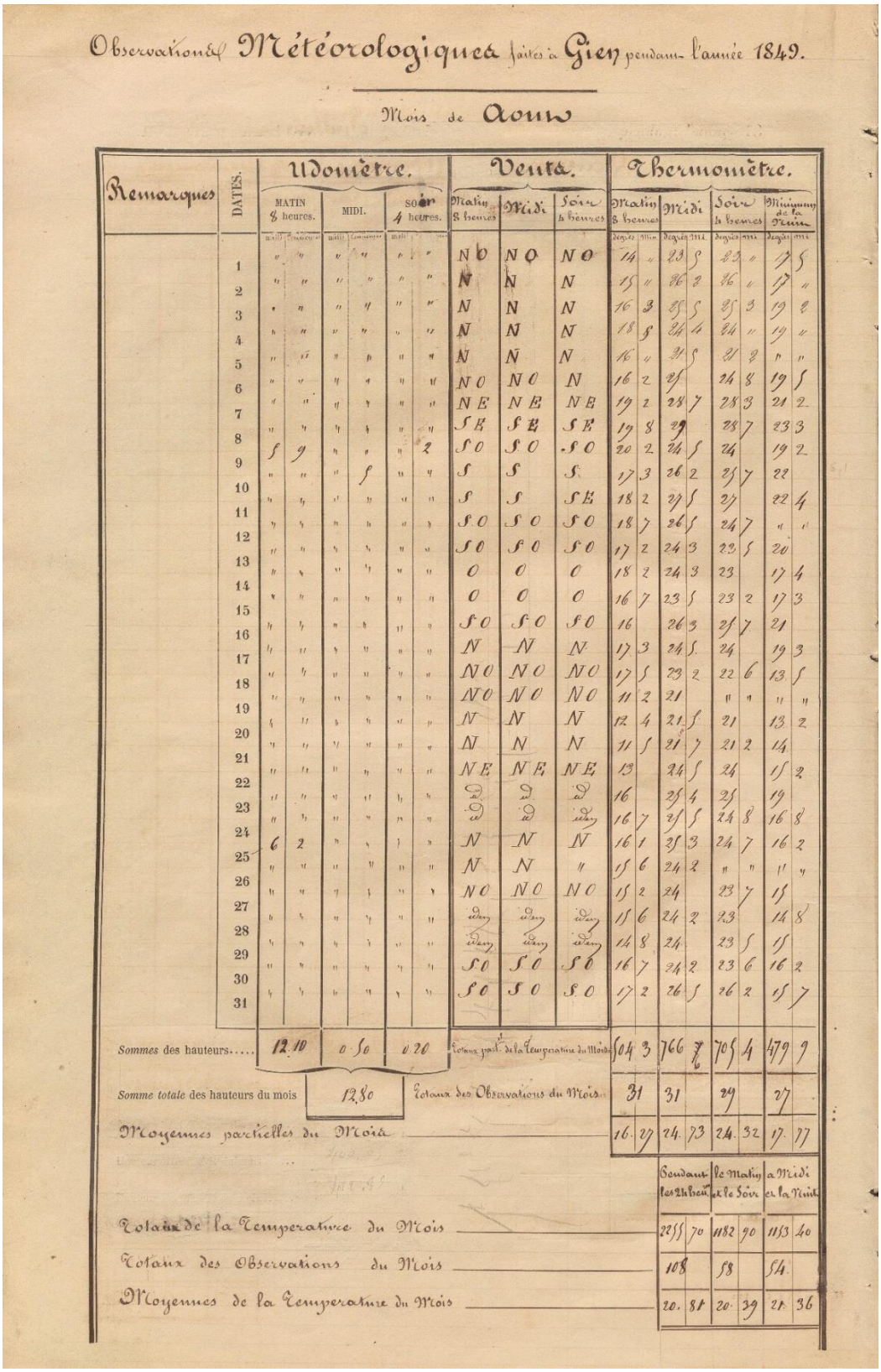

Observations Météorologiques faites à Gien pendant l'année 1849.

Mois de Aout

Remarques	DATES.	Udomètre. MATIN 8 heures. (millimètres / centièmes)	Udomètre. MIDI. (millimètres / centièmes)	Udomètre. SOIR 4 heures. (millimètres / centièmes)	Vents. Matin 8 heures	Vents. Midi	Vents. Soir 4 heures	Thermomètre. Matin 8 heures (degrés / min)	Thermomètre. Midi (degrés / min)	Thermomètre. Soir 4 heures (degrés / min)	Thermomètre. Minimum de la Nuit (degrés / min)
	1	" "	" "	" "	NO	NO	NO	14 "	23 5	23 "	19 5
	2	" "	" "	" "	N	N	N	15 "	26 2	26 "	17 "
	3	" "	" "	" "	N	N	N	16 3	25 5	25 3	19 2
	4	" "	" "	" "	N	N	N	18 5	24 4	24 "	19 "
	5	" "	" "	" "	N	N	N	16 "	21 5	21 2	" "
	6	" "	" "	" "	NO	NO	N	16 2	25	24 8	19 5
	7	" "	" "	" "	NE	NE	NE	19 2	28 7	28 3	21 2
	8	" "	" "	" "	SE	SE	SE	19 8	29	28 7	23 3
	9	5 9	" "	" 2	SO	SO	SO	20 2	24 5	24	19 2
	10	" "	" 5	" "	S	S	S	17 3	26 2	25 7	22
	11	" "	" "	" "	S	S	SE	18 2	27 5	27	22 4
	12	" "	" "	" "	SO	SO	SO	18 7	26 5	24 7	" "
	13	" "	" "	" "	SO	SO	SO	17 2	24 3	22 5	20
	14	" "	" "	" "	O	O	O	18 2	24 3	23	17 4
	15	" "	" "	" "	O	O	O	16 7	23 5	23 2	17 3
	16	" "	" "	" "	SO	SO	SO	16	26 3	25 7	21
	17	" "	" "	" "	N	N	N	17 3	24 5	24	19 3
	18	" "	" "	" "	NO	NO	NO	17 5	23 2	22 6	13 5
	19	" "	" "	" "	NO	NO	NO	11 2	21	" "	" "
	20	" "	" "	" "	N	N	N	12 4	21 5	21	13 2
	21	" "	" "	" "	N	N	N	11 5	21 7	21 2	14
	22	" "	" "	" "	NE	NE	NE	13	24 5	24	15 2
	23	" "	" "	" "	id	id	id	16	25 4	25	19
	24	" "	" "	" "	id	id	id	16 7	25 5	24 8	16 8
	25	6 2	" "	" "	N	N	N	16 1	25 3	24 7	16 2
	26	" "	" "	" "	N	N	"	15 6	24 2	" "	" "
	27	" "	" "	" "	NO	NO	NO	15 2	24	23 7	15
	28	" "	" "	" "	id	id	id	15 6	24 2	23	14 8
	29	" "	" "	" "	id	id	id	14 8	24	23 5	15
	30	" "	" "	" "	SO	SO	SO	16 7	24 2	23 6	16 2
	31	" "	" "	" "	SO	SO	SO	17 2	26 5	26 2	15 7
Sommes des hauteurs.....		12.10	0.50	0.20	Totaux partiels de la Température du Mois			504 3	766 7	705 4	479 9
Somme totale des hauteurs du mois		12.80			Totaux des Observations du Mois			31	31	29	27
Moyennes partielles du Mois								16. 27	24. 73	24. 32	17. 77

	Pendant les 24 heures	le Matin et le Soir	à Midi et la Nuit
Totaux de la Température du Mois	2255 70	1182 90	1153 40
Totaux des Observations du Mois	108	58	54
Moyennes de la Température du Mois	20. 81	20. 39	21. 36

Le registre d'observations météorologiques de Gien est le plus ancien conservé aux Archives du Loiret. On y porte les quantités d'eau tombées (udométrie), l'orientation des vents et les températures.

31. **Le brigadier à Cercottes à Monsieur le Garde général des eaux et forêts à Orléans**, 22 août 1937.
(Archives départementales du Loiret, 199 W 45552a)

32. **« Caractères généraux du temps du Loiret d'octobre 1975 à décembre 1976 »**, mesures météorologiques du mois de juin 1976, commission météorologique départementale, département du Loiret, 1977.
(Archives départementales du Loiret, Br 16084)

Panneau 8 : protester contre les dégradations environnementales

Du poisson pollué au mercure

Au début du XXe siècle, de très nombreuses associations de pêche voient le jour et inscrivent souvent dans leurs objectifs la protection de l'eau des rivières, en particulier contre la menace industrielle. Assez rapidement elles dénoncent des situations écologiques douteuses, certaines portent plainte et intentent des procès. Leurs observations, au départ empiriques, se précisent par la collecte et le partage d'informations. Ainsi, les associations deviennent parfois de véritables alliées des pouvoirs publics.

De son côté, l'État adopte en 1964 une loi sur l'eau, afin de lutter contre les déséquilibres causés par l'expansion démographique et industrielle. Cette loi reconnaît les bassins hydrographiques comme la seule unité physique et géographique pertinente pour agir contre la pollution et pour l'aménagement rationnel de la ressource en eau. Elle confie leur gestion à des agences de l'eau.

Une affaire de pollution de l'eau du Loiret en 1978 témoigne de l'apport de chacune des entités amenées à interagir pour la préservation de l'environnement. Les associations alertent avec force et ténacité sur un sujet, passant par les médias voire l'action juridique, les pouvoirs publics suscitent des enquêtes approfondies ou élargissent le champ des investigations et étudient les méthodes à mettre en œuvre pour remédier à la situation.

Quelques acteurs de cette série au long cours :

- L'ADAPRILS (Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de la Rivière du Loiret et son Site) ;
- l'APO (Association de Pêche d'Orléans) ;
- la Fédération départementale de pêche du Loiret ;
- l'APSL (Association pour la Protection du Site du Loiret) ;
- la préfecture de la région Centre ;
- l'agence de bassin Loire-Bretagne ;

- la direction départementale de la santé ;
- la direction départementale de l'agriculture (DDA) ;
- le commissariat de police d'Orléans-La Source.

33. **« Le débat sur l'eau et sa protection. Des métaux lourds dans le Loiret et du poisson inconsommable »,** article paru dans *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, lundi 2 octobre 1978.
(Archives départementales du Loiret, 199 PR-R1 260)

Des analyses effectuées par l'ADAPRILS (Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de la Rivière du Loiret et son Site) ont révélé la présence de mercure, de zinc et de plomb dans la chair des poissons de la rivière du Loiret. À l'occasion d'une soirée-débat sur l'eau et sa protection, organisée par l'agence de Bassin Loire-Bretagne fin septembre 1978, l'APO (Association de Pêche d'Orléans) fait part aux instances présentes de ses inquiétudes sur cet état de fait.

34. **Lettre du président de l'APO au directeur départemental de la santé,** 27 novembre 1978.
(Archives départementales du Loiret, 1120 W 99119)

Peu de temps après la soirée, le président de l'APO porte plainte auprès du procureur de la République et du préfet de Région, et alerte le directeur départemental de la santé en lui demandant que tous les médecins de l'arrondissement d'Orléans soient informés des risques encourus par la consommation de poissons du Loiret.

35. **Lettre du directeur départemental de l'agriculture au préfet de Région,** 27 février 1979.
(Archives départementales du Loiret, 1120 W 99119)

Les vases de la rivière du Loiret ont été analysées à la demande de la Fédération départementale de pêche du Loiret. Les teneurs en mercure dans les vases, et surtout dans les chairs de poissons, sont jugées suffisamment inquiétantes pour que le directeur de la DDA en informe le préfet et préconise des mesures à prendre.

36. **Rapport de l'APSL (Association pour la Protection du Site du Loiret) concernant l'état de contamination de la rivière du Loiret par le mercure, adressé par le président de l'association au préfet de Région,** mai 1979.
(Archives départementales du Loiret, 1120 W 99119)

Dès 1975, des études ont été menées sur la pollution de l'eau de la rivière, mais l'APSL rappelle qu'aucune n'a permis de répondre à la question « Les poissons du Loiret sont-ils consommables ? ». Elle a donc entrepris elle-même de faire rechercher le plomb dans les foies des brochets.
À la suite de la plainte déposée par l'association de pêche d'Orléans, le commissaire de police d'Orléans-La Source menant son enquête, demande à l'APSL un rapport sur la contamination du Loiret. Celui-ci, confirmant les risques encourus par les

consommateurs réguliers des poissons de la rivière, est transmis pour information au préfet.

37. **Lettre du directeur de l'agence de bassin Loire-Bretagne au préfet de Région,** 29 août 1979.
(Archives départementales du Loiret, 1120 W 99119)

L'agence de bassin Loire-Bretagne a apporté sa contribution aux recherches sur l'origine de la pollution. Par des analyses complémentaires sur les polluants qui transitent par la station d'épuration d'Orléans - La Source et par des calculs particulièrement précis, elle est en mesure d'émettre des préconisations pour y remédier, sans toutefois pouvoir expliquer pourquoi une telle quantité de mercure arrive en amont de la station.

Panneau 9 : sensibiliser aux questions environnementales

38. **Projet de création d'un centre d'initiation à la nature en Sologne, par la Société nationale de protection de la nature (SNPN),** [1971].
(Archives départementales du Loiret, 261 W 57549)

De nombreuses initiatives, privées, semi-publiques ou publiques, sont prises pour sensibiliser aux questions environnementales. Ainsi, des centres d'initiation à la nature sont envisagés par la SNPN. En 1971, Pierre Aguesse, premier président de la fédération des sociétés de protection de la nature, lance un projet en Sologne. C'est un écologue convaincu, professeur à l'UFR des Sciences naturelles de l'Université d'Orléans - La Source et créateur du premier doctorat dans le domaine de l'écologie appliquée. L'argumentaire de la SNPN pour justifier son projet peut sembler caricatural, mais il est validé par le destinataire du document…

Principalement dédié à la sensibilisation et à l'étude, le projet ne comporte pas de volet de protection. Il est retenu par la Mission régionale, qui l'intègre dans son catalogue de « 60 mesures en faveur de la Sologne » paru en 1973.

39. **Séjour à la montagne avec un programme de formation à l'écologie organisé par le MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne),** hiver 1991.
(Archives départementales du Loiret, 542 J 134)

La sensibilisation des élèves ou des jeunes peut être facilement envisagée lors de séjours dans la nature en petits groupes tels que les classes, colonies de vacances, camps etc. Le séjour en montagne prévu par la MRJC du Loiret prévoit, en sus des séances de ski, tout un programme portant sur l'écologie au quotidien : question des déchets et du recyclage, de l'eau et de sa pollution, du tourisme vert.

40. **« Les sternes. Connaître et protéger notre faune », Bruno Cerrajero, Anne et Denis Miège,** brochure publiée par Les Naturalistes Orléanais, 1987.
(Archives départementales du Loiret, Br 13768)

En 1945, quelques enseignants amoureux de la nature s'organisent en association afin de développer des sorties de groupes destinées à mieux faire aimer et connaître le pays orléanais : c'est la naissance des Naturalistes Orléanais, devenue plus tard Loiret Nature Environnement. Dans les années 1950, l'association se structure peu à peu en sections spécialisées. Elle est à l'origine de la première station ornithologique de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et, à son initiative, la première réserve naturelle nationale pour la Région Centre y est créée en 1975. La réserve accueille de nombreux élèves et étudiants et devient un lieu de formation.

Le baguage de plus de 200 000 oiseaux et le recueil de près d'un million de données biométriques par l'association a contribué à prouver les grandes distances parcourues, de l'Oural à l'Afrique du Sud, par les oiseaux dont les comportements migrateurs sont complexes et variés. Certains oiseaux nicheurs locaux partent au-delà du Sahara pour passer l'hiver, d'autres viennent des contrées nordiques pour passer la mauvaise saison dans l'Orléanais ; enfin, certains ne font qu'une brève escale dans notre région, entre le Nord où ils se sont reproduits et le pourtour méditerranéen ou l'Afrique où ils séjourneront en hiver.

41. **« Une richesse à préserver, les sternes de Loire », affiche de l'association des Naturalistes Orléanais et de la Loire moyenne, d'après un dessin de Denis Chavigny,** 1988.
(Archives départementales du Loiret, 12 FI 1939)

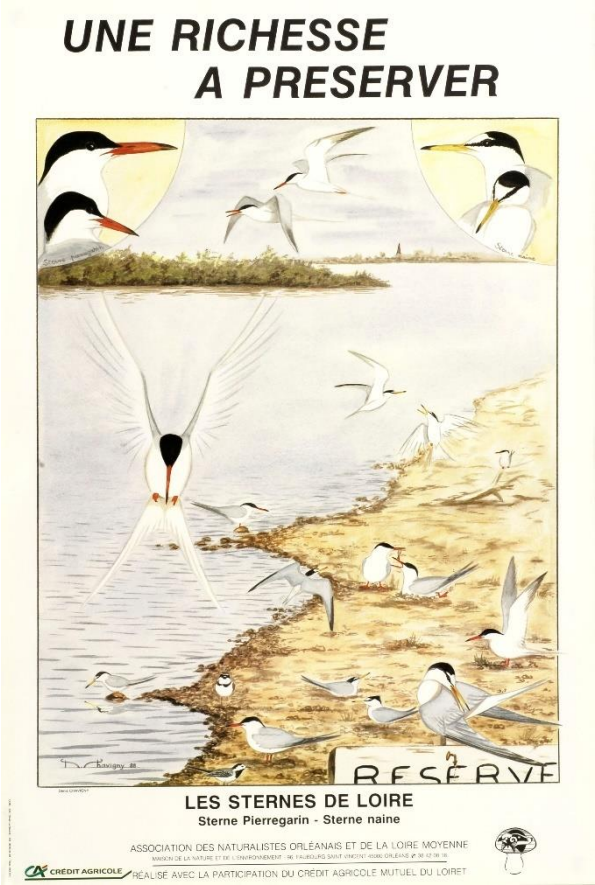

Panneau 10 : militer en faveur de l'environnement

Projets de barrages dans le bassin de Loire

Dans les années soixante-dix, l'établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (EPALA) a réussi à mobiliser 18 départements et 17 villes de plus de 30 000 habitants, toutes obédiences politiques confondues, autour de la construction de barrages destinés à la protection du val contre les inondations, ainsi qu'à la régulation du débit du fleuve lorsqu'il est à son niveau moyen le plus bas (étiage). Cependant, une longue mobilisation d'associations écologistes aboutit à l'annulation de deux sur quatre de ces projets.

42. **« Le soutien des étiages à moyen terme »,** dossier d'information publié dans le numéro spécial « Villerest » de la revue *L'eau en Loire-Bretagne*, n° 11, mars-avril 1976.
(Archives départementales du Loiret, BR 16522)

43. **« La Loire, fleuve vivant mais menacé », Monique Coulet,** article de paru dans *Loire vivante. Infos*, n°1, 1er décembre 1987.
(Archives départementales du Loiret, 2404 Pr 1)

Le comité Loire Vivante rassemble des « associations locales, régionales et nationales de protection et d'utilisation du milieu ligérien ». Il a le soutien financier de la fédération française des sociétés de protection de la nature et de WWF — fonds mondial pour la nature.

44. **Brouillon d'un rapport du préfet de Région destiné au secrétaire d'État chargé de l'Environnement, au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur, relatif aux échanges qui se sont tenus entre l'EPALA et le collectif écologiste « Loire Vivante »,** 23 janvier 1989.
(Archives départementales du Loiret, 2404 Pr 1)

Panneau 11 : les politiques environnementales

45. **Délibération du conseil municipal d'Auxy, demandant que « les préfets puissent autoriser dans certains cas la destruction de certaines sortes d'oiseaux déclarés utiles par la convention internationale »,** 18 août 1904.
(Archives départementales du Loiret, 5 M 231)

La convention internationale à laquelle il est fait allusion dans le document est la Convention de Paris sur les oiseaux utiles à l'agriculture, signée en 1902, et considérée comme la première mesure législative de préservation de l'environnement naturel. Dès 1904, inquiets des ravages commis par les sansonnets, inclus dans la liste des oiseaux à protéger par la convention, le conseil municipal d'Auxy demande que les préfets puissent prendre des mesures dérogatoires, dans certaines conditions

exceptionnelles et sur des territoires bien définis. La convention ayant été prise à un niveau international, le sous-préfet répond que cette décision ne lui appartient pas.

46. **Arrêté du préfet du Loiret portant délimitation d'un périmètre sensible « Val de Loire »,** 23 mai 1978.
(Archives départementales du Loiret, 1259 W 319 CP)

Les périmètres sensibles ont été créés en 1959, avec le développement du tourisme, afin de protéger d'une urbanisation excessive les zones les plus menacées du littoral français. Une **redevance d'espaces verts** en permettait le financement. Elle devient la **taxe départementale d'espaces verts** en juillet 1976, s'appliquant, alors, à 43 départements, dont le Loiret, concerné sur 101 de ses communes. En 1985, l'État a voulu permettre à l'ensemble des départements français de prendre en main la gestion de leurs espaces naturels : les fonds alimentés par la **taxe départementale des espaces naturels sensibles** (TDENS) vont leur permettre d'acquérir, restaurer, aménager et gérer les milieux naturels menacés sur leur territoire.

Le département du Loiret gère aujourd'hui 21 Espaces Naturels Sensibles, qu'il protège tout en accueillant le public, qui peut ainsi mieux connaître et respecter leurs richesses naturelles.

Panneau 12 : la patrimonialisation de l'environnement

Petit et grand patrimoine

47. **Mares, disparues ou préservées, photographiées par le laboratoire photographique des Archives départementales entre 1960 et 1980. Mare du Grand-Marchais en 2024.** (Archives départementales du Loiret, CLVUE 1940, 9694, 10828, 17363, 17491 et cliché Sylvain Négrier)

Les campagnes photographiques effectuées par le laboratoire photographique des Archives départementales pour documenter l'évolution du bâti et des paysages du Loiret rendent compte de la disparition d'un grand nombre de mares des années 1960 à 1980. Il s'agit pourtant d'un élément essentiel du patrimoine des villages, mais l'arrivée de l'eau courante et la mécanisation de l'agriculture les ayant rendues moins utiles, elles étaient donc moins entretenues. Ainsi, d'après la Société Nationale de Protection de la Nature, 30 à 40 % des mares ont disparu depuis 1950 en France et leur nombre est dix fois moins élevé qu'au début du siècle dernier.

Le rôle de ces zones humides est pourtant essentiel dans la préservation de la biodiversité. Elles constituent un milieu naturel parmi les plus riches au monde, ce qui incite aujourd'hui à les préserver, les restaurer, voire à en créer de nouvelles. À Chevilly, la restauration de la mare du Grand Marchais a été engagée dans le cadre du programme ValMares, lancé par l'association Loiret Nature Environnement. Elle a bénéficié, entre autres, du 1% paysager[5], au moment de la construction de l'autoroute A19.

[5] Le 1% paysager est un dispositif destiné à financer des actions de valorisation paysagère, au service du développement local des territoires impactés par la construction de nouvelles infrastructures routières. Il est expérimenté à partir de 1989 et aujourd'hui en déclin.

Sur les 70 projets de valorisation paysagère montés dans ce cadre, une dizaine concernait des mares.

48. ***La Garzette*, revue du Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO, n°1,** juillet 2023. (Archives départementales du Loiret, Br 18333)

La Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO est créée en 1972. Dès 1992, elle reconnait la notion de « paysage culturel », en tant qu'œuvre conjuguée de l'homme et de la nature. En 2000, le Comité du patrimoine mondial adopte l'inscription sur la liste de quelque 280 km du Val de Loire.

Avant cet agrément des Nations unies, l'abandon du projet de barrage de Serre-de-la-Fare avait marqué une étape dans la perception de la Loire et de son bassin : par la création du Plan Loire Grandeur Nature, en 1994, l'État constate l'importance de l'écosystème formé par le fleuve et la nécessité de le préserver afin d'en garantir les usages.

Panneau 13 : la transition énergétique

Panneau 14 : adapter les transports

Des usages du vélo, élément clef des mobilités douces

49. **Garage à vélo du collège Max-Jacob de Saint-Jean-de-la-Ruelle,** avril 1970. (Archives départementales du Loiret, CLVUE 5223)

50. **« Le collège : l'âge d'or de la bicyclette »,** enquête menée au collège de Saint-Jean-Le-Blanc par la direction régionale de l'équipement du Centre, dans le cadre de la campagne « deux roues en région Centre » coordonnée par Daniel Coulaud, géographe, janvier 1981. (Archives départementales du Loiret, 1099 W 11)

    Cette « étude de trafic d'un collège » répond au constat de l'usage majoritaire du vélo par les élèves des collèges en milieu péri-urbain dans les années soixante-dix. L'étalement des banlieues éloigne les élèves de leur collège et le travail des parents ne leur permet pas de transporter leurs enfants. Les adolescents, par ailleurs, sont adeptes du vélo qui leur garantit une certaine autonomie dans leurs déplacements.

    Le collège choisi pour cette étude régionale est représentatif du phénomène : les deux communes de son secteur, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Denis-en-Val, connaissent un développement récent, essentiellement sous forme pavillonnaire. C'est un établissement neuf en 1976, mais son garage à vélo, déjà agrandi, est de nouveau débordé en 1980. Les équipements extérieurs au collège, en faveur des cyclistes, sont à peu près inexistants, ce dont témoignent les illustrations de la brochure. L'étude préconise un certain nombre d'aménagements, basés sur une bonne connaissance des milieux et des déplacements, qui permettront de sécuriser les trajets des jeunes cyclistes, particulièrement sur les points qu'ils ont signalés eux-mêmes comme étant dangereux.

51. **Présentation aux élus de l'état d'avancement du volet cyclotouriste du plan départemental de randonnées,** session de novembre à décembre 2001.
    (Archives départementales du Loiret, 1345 W 243)

    Dans le cadre de ses actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie, le Conseil départemental protège des espaces naturels, ouvre au public des espaces de promenades aménagés et développe différents types de randonnées. Dans un premier temps, des circuits pédestres ont été aménagés, puis en décembre 2000, un volet cycliste de ce plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) a été adopté.

    La mise en place de ce plan est soumise à l'approbation des élus lors de la session de décembre 2001, en même temps qu'il leur est demandé de se prononcer sur le projet de la Région Centre « Loire à vélo », pour les aspects de financement et de maîtrise d'ouvrage.

52. **Synoptique de l'itinéraire « Loire à vélo », dans son tronçon de Saint-Denis-en-Val au sud de Chécy,** étude menée par le cabinet Altermodal pour la Région Centre, septembre 2000.
    (Archives départementales du Loiret, 1345 W 243)

    Le projet « Loire à vélo » découle des missions du Plan Loire Grandeur Nature, créé en 1994. Elles portent, en effet, non seulement sur la sécurité du Val, en prévoyant la prévention des inondations, mais visent aussi la restauration des milieux aquatiques et la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels. Relevant de ces derniers objectifs, le lancement du projet « Vélo Loire » en 1995, aboutit à l'actuelle « Loire à vélo », elle-même portion de l'« EuroVelo 6 », véloroute des fleuves qui relie la mer Noire à l'Atlantique et dont 155 km traversent le Loiret.

Panneau 15 : vers des espaces ruraux durables

53. **Exploitation de sable de Loire, en aval du pont de Meung-sur-Loire, rive droite,** 15 septembre 1992.
(Archives départementales du Loiret, CLVUE 24562)

La diversité de ressources des bords de Loire est visible sur cette vue aérienne : si la rive est occupée par l'extraction et le stockage du sable, elle est bordée, au nord, d'une exploitation traditionnelle de polyculture-élevage, avec sa peupleraie, ses champs et son verger ainsi que ses quelques vaches broutant au plus près de la carrière.

Panneau 16 : changer de regard sur les animaux

54. **Lettre du préfet de la région Centre au secrétaire d'État chargé de l'Environnement, au sujet de l'inquiétude causée par la prolifération de certaines espèces protégées telles que les hérons cendrés, les cormorans, les mouettes rieuses et les goëlands argentés,** 23 mai 1990.
(Archives départementales du Loiret, 1294 W 352)

55. **Lettre du directeur des eaux et forêt au ministère de l'Environnement, exposant le bilan des opérations de limitation de grands cormorans sur les étangs de Sologne,** 10 juin 1996. (Archives départementales du Loiret, 1294 W 352)

Le cormoran, comme toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen, est protégé par une directive européenne. Depuis la signature à Paris de la première Convention internationale en 1902, puis d'une seconde convention, en 1950, il est admis que la protection des oiseaux admet des nuances dans certains cas précis. Ainsi, la directive Oiseaux de 1979 inclut-elle des possibilités de dérogations.

Mais les objectifs de protection des cormorans ont rapidement été atteints et même dépassés en France, devenue rapidement le principal pays d'hivernage de l'espèce en Europe. Le cormoran se nourrissant de poissons, l'activité des pisciculteurs, notamment en Sologne, s'en est trouvée perturbée.

Le dossier présenté, provenant du bureau de l'environnement et du cadre de vie de la préfecture du Loiret, montre l'action du préfet relayant auprès du ministère de l'Environnement le mécontentement des associations de chasseurs et de pêcheurs. Une autorisation de tirer un certain nombre d'animaux est accordée, mais le bilan de ces premières opérations (1994-1995 et 1995-1996) révèle une présence du prédateur moins importante qu'il ne pouvait y paraître.

La France a été le premier pays à organiser un suivi de plus en plus exhaustif de la population de cormorans. Il a ainsi été vérifié que les tirs effectués ne diminuaient pas la population, qui est très mobile, et dont les jeunes effectifs réoccupent rapidement les places laissées vacantes.

Aujourd'hui, l'activité piscicole de la Sologne a périclité, les propriétaires tendant à accorder leur préférence à la chasse. Mais la perception du rôle joué par les cormorans dans la baisse de rentabilité de l'activité n'est pas toujours la même, selon que l'on se place du point de vue des pisciculteurs ou des naturalistes.

56. **« Le grand cormoran », dépliant publié par les Naturalistes orléanais, avec le soutien de la région Centre et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,** décembre 2004. (Archives départementales du Loiret, Br 13767)

57. **« Histoire des Mal-Aimés »,** brochure publiée par Les Naturalistes Orléanais, s.d. (Archives départementales du Loiret, Br 13767)

58. **« Le buzard cendré. Connaître et protéger notre faune », Bruno Cerrajero, Anne et Denis Miège,** brochure publiée par Les Naturalistes Orléanais, 1993. (Archives départementales du Loiret, Br 13769)

59. **« Loire vivante »,** brochure écrite et dessinée par les élèves du collège Anatole-Bailly d'Orléans, dans le cadre du Festival de Loire, 2005. (Archives départementales du Loiret, 1449 W 187)

60. **« Loire vivante »,** extrait issu de la brochure n°59.
(Archives départementales du Loiret, 1449 W 187)

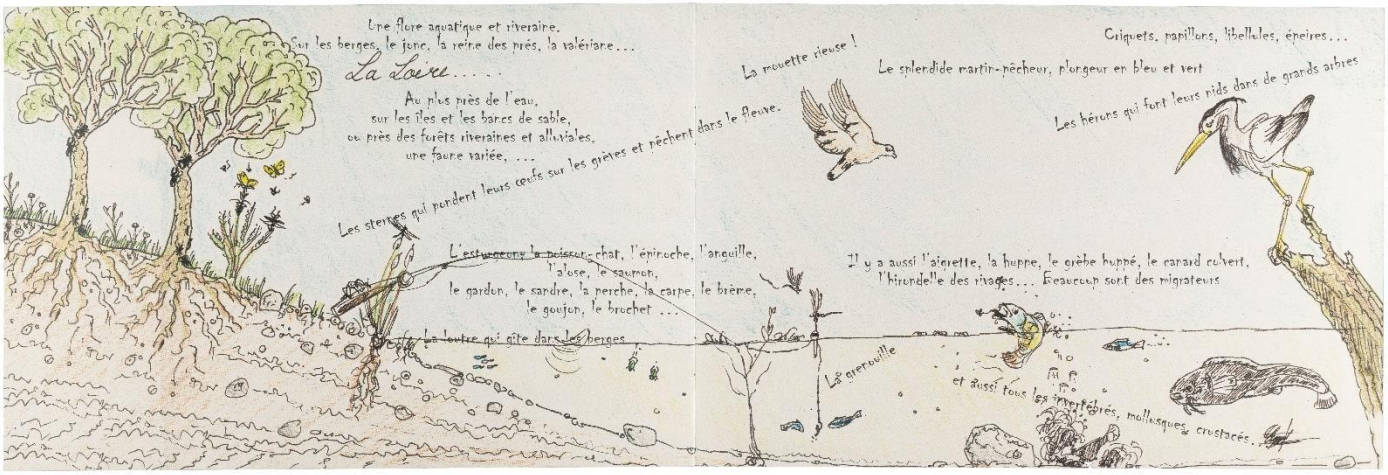

24-201 MCJS • Département du Loiret

Département du Loiret
45945 Orléans
Téléphone 02 38 25 45 45
www.loiret.fr • services.loiret.fr